SÉNAT

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Monsieur Jean-Noël Barrot
Ministre de l'Europe et des affaires étrangères
37 quai d'Orsay
75700 Paris SP 07

Paris, le 31 décembre 2025

HELENE CONWAY-MOURET

SENATRICE REPRESENTANT LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

ANCIENNE VICE-PRESIDENTE DU SENAT

ANCIENNE MINISTRE DELEGUEE AUX AFFAIRES ETRANGERES, CHARGEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée par Madame Cécile Lavergne, conseillère des Français de l'étranger en Colombie, sur la situation préoccupante du financement des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dans ce pays.

À la suite des notifications relatives aux aides AESH, le poste diplomatique a été saisi par les établissements de la circonscription ainsi que par les familles concernées d'une demande de révision des montants attribués.

En effet, le taux horaire actuellement fixé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) pour la Colombie - à hauteur de 22 522,50 pesos colombiens, soit 5,21 euros au taux de chancellerie en vigueur - apparaît en fort décalage avec la réalité du marché local, le coût de la vie, les compétences requises pour l'accompagnement de ces élèves, ainsi qu'avec les taux horaires pratiqués dans la région.

À titre de comparaison, ce plafond est sensiblement inférieur à ceux appliqués aux pays voisins : 15,08 euros en Argentine ; 7,87 euros dans la zone de Rio au Brésil ; 6,85 euros au Guatemala ; 18,78 euros au Mexique et 7,33 euros au Pérou.

Or, les AESH intervenant auprès de ces enfants doivent souvent justifier de compétences professionnelles spécifiques, telles que l'ergothérapie ou la neuropsychopédagogie, ainsi que de compétences linguistiques en langue française. Ce faible niveau de rémunération ne permet pas de recruter et de fidéliser des professionnels qualifiés.

15 RUE DE VAUGIRARD 75291 PARIS CEDEX 06 - 01 42 34 32 73 - H.CONWAY-MOURET@SENAT.FR

Dans certains cas, cette situation fait peser un risque réel de déscolarisation, en particulier pour des familles en grande précarité sociale, déjà bénéficiaires d'une bourse scolaire à 100% et suivies par les services sociaux locaux. Elle conduit également certains établissements à compenser sur leurs fonds propres le sous-financement de l'AEFE, alors même que plusieurs d'entre eux rencontrent de sérieuses difficultés financières.

Par ailleurs, alors que les salaires locaux font l'objet d'une revalorisation annuelle - une hausse de l'ordre de 23% étant attendue en 2026 - les taux horaires fixés par l'AEFE demeurent inchangés.

Ce sous-financement entre en contradiction avec les objectifs en matière d'école inclusive et d'égalité d'accès à l'éducation.

Dans ce contexte, il semble essentiel de revaloriser dans les meilleurs délais le taux horaire applicable en Colombie à hauteur de 50 000 COP, soit la moyenne du taux horaire constaté au réel pour 2026, ou de prendre en charge au réel les frais liés au recrutement des AESH afin de répondre de manière plus juste aux besoins spécifiques de ces élèves.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous accorderez à cette demande et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de toute ma considération.

Hélène Conway-Mouret

Copie : Madame Claudia Scherer-Effosse, directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger